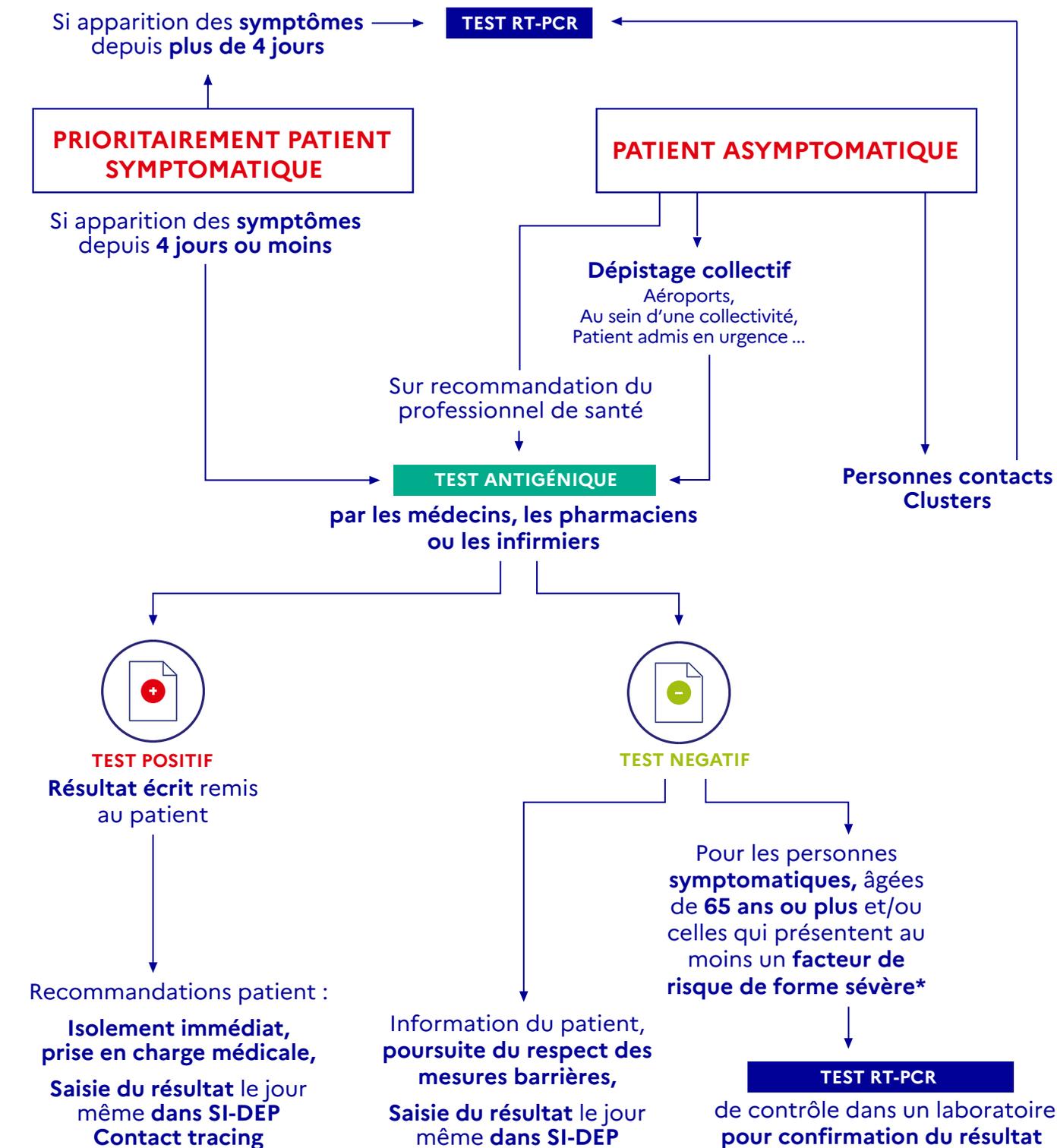


INDICATIONS D'UTILISATION DES TESTS ANTIGÉNIQUES par les professionnels de santé



La liste des dispositifs de tests antigéniques répondant aux critères de l'arrêté du 10 juillet 2020 est publiée sur le site du ministère : <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>

* Antécédents cardiovasculaires, diabète, pathologie chronique respiratoire, insuffisance chronique, cancers, obésité, ...